

Date du mariage : / /

Heure : h

VILLE

DE



HÉRAULT



DOSSIER DE MARIAGE

Pièces à produire

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- l'original et une photocopie de la pièce d'identité,
- justificatif de domicile ou de résidence (1 ou 2),
- informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité),
- copie intégrale d'acte de naissance de 3 mois maximum si le service qui délivre l'acte est français (ou de 6 mois maximum si le service qui délivre l'acte est étranger).

EXTRAIT AVEC FILIATION AVEC TOUTES LES MENTIONS OU COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

• Français(e) né(e) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier (six mois pour les Territoires d'Outre Mer).

• Français(e) né(e) à l'étranger ou français(e) par naturalisation :

Délivrée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Service central de l'état civil

44941 Nantes cedex 9

Internet : [www.diplomatie.gouv.fr /francais/etatcivil /demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html)

• Apatride et réfugié(e) politiques :

Délivrée par l'office français de protection des apatrides et réfugiés(ées), datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier.

O.F.P.R.A

201, rue Carnot

94136 Fontenay-sous-Bois

Tél. 01 58 68 10 10

• Ressortissant(e) étranger(ère) :

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

L'extrait avec filiation ou la copie intégrale devra être rédigée en français ou traduit par un traducteur. Cette condition de délai ne s'applique pas lorsque l'acte émane d'un système d'état civil étranger ne procédant pas à la mise à jour des actes.

POUR CHAQUE FUTUR UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE RÉCENT (original et photocopie)

Avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation ou foncière, bail locatif provenant d'un organisme (bailleur social, syndic), quittance de loyer provenant d'un organisme (bailleur social, syndic), facture de fournisseur d'énergie (EDF, GDF, Véolia...), facture de téléphone fixe, attestation de l'employeur, attestation Pole Emploi, bulletin de salaire, attestation sécurité sociale/attestation Aide médicale d'État, assurance logement, attestation de domicile par un organisme (social, étudiant, hôtel...).

Ces pièces doivent par ailleurs présenter un caractère récent (- de 3 mois).

Une facture électronique imprimée par le demandeur peut être admise comme moyen de preuve. Lorsque les futur(e)s époux(ses) sont domiciliés(ées) chez les parents à Montagnac, il faut fournir un justificatif de domicile des parents en plus.

JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (original et photocopie)

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de l'OFPRA pour les réfugiés(ées) ou apatrides, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère, ou toute pièce délivrée par une autorité publique avec photographie

Pièces à produire suite

DÉSIGNATION DES TÉMOINS

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité permis de conduire, passeport). Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus, au moment du dépôt du dossier.

RESSORTISSANT(E) ÉTRANGER(ÈRE)

• **Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale**

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

• **Certificat de célibat**

Datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

ou

• **Certificat de non remariage -pour les divorcés(ées)-**

Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Copie du jugement définitif de divorce (original + traduction établie par le consulat ou par un traducteur assermenté).

Si l'un des futur(e)s époux(ses) ne maîtrise pas la langue française, il sera demandé la présence d'un interprète lors de la cérémonie.

CAS PARTICULIERS

• **Majeur(e) sous curatelle :**

Jugement ou document du greffe du Tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur par acte authentique.

• **Majeur(e) sous tutelle :**

Copie de la décision du juge des tutelles l'autorisant à se marier ou autorisation du conseil de famille s'il en existe un.

• **Veuf(ve) :**

Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

• **Enfants commun nés avant le mariage :**

- ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents

- livret de famille de parents non mariés

- acte de naissance de moins de trois mois

• **Militaire servant à titre étranger depuis moins de 5 ans :**

Autorisation du ministère de la Défense.

• **Agent diplomatique ou consulaire :**

Autorisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Après étude des pièces, les futurs(es) époux(ses) pourront faire l'objet d'une audition, afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

PROFESSION :

SITUATION MATRIMONIALE :

CÉLIBATAIRE

DIVORCÉ(E) LE :

VEUF(VE) DEPUIS LE :

DOMICILIÉ(E) depuis au moins 1 mois à (adresse complète) :

.....

FILS OU FILLE* DE (nom et prénoms) :

.....

DOMICILIÉ(E) À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉ(E) LE :

ET DE (nom et prénoms) :

.....

DOMICILIÉ(E) À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉ(E) LE :

* rayer la mention inutile

FICHE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

PROFESSION :

SITUATION MATRIMONIALE :

CÉLIBATAIRE

DIVORCÉ(E) LE :

VEUF(VE) DEPUIS LE :

DOMICILIÉ(E) depuis au moins 1 mois à (adresse complète) :

.....

FILS OU FILLE* DE (nom et prénoms) :

.....

DOMICILIÉ(E) À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉ(E) LE :

ET DE (nom et prénoms) :

.....

DOMICILIÉ(E) À (adresse complète) :

.....

PROFESSION :

OU DÉCÉDÉ(E) LE :

LIVRET DE FAMILLE Enfants en commun avant le mariage

AVEZ-VOUS UN LIVRET DE FAMILLE ?

OUI

NON

SI OUI QUELLE EST LA DATE DE DELIVRANCE DU LIVRET :

Le/...../.....

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

* rayer la mention inutile

NOMS ET PRÉNOMS DES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

.....
.....
.....
.....

EXISTE-T-IL UN CONTRAT DE MARIAGE ?

OUI NON EN ATTENTE

SI OUI, LE CONTRAT DE MARIAGE A ÉTÉ SIGNÉ LE :

.....

CHEZ MAÎTRE :

NOTAIRE À :

ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE

OUI NON

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DES FUTURS(ES) ÉPOUX(SES)

JE SOUSSIGNÉ(E) (nom et prénoms) :
.....

NÉ(E) LE : À

CERTIFIE SUR L'HONNEUR ÊTRE CÉLIBATAIRE

NE PAS ÊTRE REMARIÉ(E)

ÊTRE DOMICILIÉ(E) À :

DEPUIS LE :

TÉLÉPHONE :

FAIT À LE SIGNATURE

JE SOUSSIGNÉ(E) (nom et prénoms) :
.....

NÉ(E) LE : À

CERTIFIE SUR L'HONNEUR ÊTRE CÉLIBATAIRE

NE PAS ÊTRE REMARIÉ(E)

ÊTRE DOMICILIÉ(E) À :

DEPUIS LE :

TÉLÉPHONE :

FAIT À LE SIGNATURE

* Article 441-1 du code pénal : Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

Au moins deux témoins et quatre au plus.

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance

Prénoms

Profession

Domicilé(e) à (adresse complète) :

DEUXIÈME TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance

Prénoms

Profession

Domicilé(e) à (adresse complète) :

TROISIÈME TÉMOIN

Nom de naissance

Prénoms

Profession

Domicilé(e) à (adresse complète) :

QUATRIÈME TÉMOIN

Nom de naissance

Prénoms

Profession

Domicilé(e) à (adresse complète) :

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité pour chaque témoin (carte d'identité permis de conduire, passeport). Les témoins doivent maîtriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus, au moment du dépôt du dossier.